

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En 1 an 30 fr.
En 6 mois 16
En 3 mois 8
Poste :
En 1 an 35 fr.
En 6 mois 18
En 3 mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Août 1882.

Chronique générale.

La délibération du conseil des ministres hier matin a porté principalement sur les affaires de Syrie et sur les mesures prises à l'égard des étrangers qui se trouvent sur notre territoire à des manifestations politiques. Sur ce dernier point, le ministre de l'intérieur a fait part au conseil des arrêtés d'expulsion qu'il a fait signifier à MM. Zanardelli et Oldrini, sujets italiens, à la suite des faits qui s'étaient produits dans la réunion tenue rue de Rivoli. M. Fallières a déclaré à ses collègues qu'il était fermement décidé à appliquer dans toute sa rigueur la loi de 1849 sur le séjour des étrangers, de laquelle loi d'ailleurs il est absolument partisan. A ce propos, le ministre de l'intérieur a même déclaré que si des modifications étaient proposées à cette loi par voie parlementaire, il les combattait sans hésitation. Une courte discussion s'étant engagée sur le point de savoir s'il n'aurait pas convenu de la mesure prise à l'égard des sieurs Oldrini et Zanardelli l'aut été, aux termes de la loi de 1849 récemment modifiée, par voie de décret délibéré en conseil des ministres, le ministre de l'intérieur a revendiqué le droit d'user du simple arrêté. Nous croyons que le conseil s'est rangé à son avis. M. Dupleix a ensuite donné connaissance des nouvelles de Syrie. Ces nouvelles ne sont rien moins que rassurantes, contrairement aux informations officielles communiquées ces jours derniers. L'agitation grandit, et toute une insurrection semble se préparer. Des menaces sont journellement proférées contre les chrétiens par les fanatiques musulmans, et le retour des scènes de

violences auxquelles se livrèrent, en 1854, les Druses contre les Maronites semble à craindre.

Il a été décidé, en conséquence, que le ministre des affaires étrangères adresserait de nouvelles instructions à nos agents en Orient.

Aucunes nouvelles n'étant parvenues d'Égypte, la question égyptienne n'a pas été abordée, croyons-nous

Le ministre des affaires étrangères a demandé au gouvernement espagnol que des mesures fussent prises par celui-ci en vue de mettre fin aux troubles du pays d'Andorre. Notre ambassadeur à Madrid a été chargé de transmettre une note dans ce sens.

On écrit de Paris que la défiance contre le cabinet grandit beaucoup dans les rangs de la gauche radicale. Les chefs de ce groupe ne veulent s'entendre avec l'union républicaine qu'en posant des conditions très-nettes et, dit-on, très-rigoureuses.

M. Gambetta a retenu un appartement aux Sables-d'Olonne, où se trouve déjà installé l'ancien ministre gambettiste Constans. On se demande pour quel motif M. Gambetta a choisi cette plage peu fréquentée.

Les hommes politiques de la région pensent que Gambetta met à profit les vacances parlementaires pour continuer, avec l'aide de ses agents, l'enquête commencée sur les résultats que l'application du scrutin de liste pourrait produire dans la Vendée et les départements voisins.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

Le ministre de la justice, désirant que les Chambres pussent s'occuper sérieusement et définitivement, à la session de 1883, de la réforme judiciaire, a résolu d'instituer une commission extra-parlementaire pour l'élaboration d'un projet de loi complet.

Cette commission sera composée de bâtonniers des Cour d'appel, des conseillers à la Cour de cassation et des plus éminents jurisconsultes.

Elle ne contiendra ni sénateurs ni députés.

M. Devès compte déposer en janvier le projet de cette commission.

Nous sommes en mesure de donner des détails sur les travaux préparatoires en même temps que sur les intentions du gouvernement.

Le projet sera un projet complètement nouveau. Il s'inspirera, bien entendu, des principales propositions qui se sont produites à la Chambre et au sein de la commission parlementaire, et que l'opinion publique paraît disposée à accepter. Il repoussera donc celles qui ont soulevé des protestations non équivoques.

Nous croyons savoir que le gouvernement n'est pas partisan de l'élection des juges ni de la suppression du principe de l'inamovibilité.

Mais il est pour la suspension temporaire de l'inamovibilité, favorable à l'établissement du jury correctionnel et à l'extension des attributions des juges de paix ; ajoutons que les candidats juges de paix devront être licenciés en droit et, de plus, avoir fait un stage ; cette double condition est absolument rigoureuse.

Dans le but d'arriver à préparer un projet sérieux, M. Devès, avant son départ, a pris des dispositions pour faire coordonner dans un grand travail d'ensemble tous les systèmes qui ont été présentés, en tenant compte des consultations demandées par ses prédécesseurs aux procureurs généraux et aux premiers présidents. En outre, sera adjoint à ce travail un résumé du fonctionnement de la justice dans tous les Etats parlementaires.

Faisons remarquer, comme conclusion, que ces travaux de longue haleine prouvent à quel point le ministère compte sur le lendemain.

CE QU'EST LA FRANC-MAÇONNERIE.

On lit dans un discours prononcé le 5 mai dernier par le F. Orat. de la L. les *Emules de Montyon*, Or. d'Orléans (*Chaîne d'Union*, livraison d'août 1882, p. 269) :

« Il est de notre devoir de faire connaître au monde profane ce qu'est la Maçonnerie ; car il ne faut pas toujours juger des institutions par les résultats apparents qu'elles peuvent donner. Aussi se fait-on dans la société, et dans la société française surtout, une très-fausse idée de la Maçonnerie. Les uns la considèrent comme une association exclusivement politique ; les autres, comme une manière de société de secours mutuels ; quelques autres — je parle des naïfs — nous prennent pour des banqueteurs et des bons vivants. Les cléricaux seuls ont donné la caractéristique exacte de cette institution en la définissant : un instrument de lutte contre les associations religieuses, contre l'envahissement du cléricisme dans la société moderne.

» Oui, mes FF., le grand orateur, l'éminent homme d'Etat, le seul homme qu'ait produit notre troisième République au milieu de tous ces myrmidons assoiffés de places et craintifs devant Tartufe Gambetta, dis-je, a prononcé cette parole, qui résume lumineusement la lutte moderne contre le principe de réaction : *Le cléricisme, voilà l'ennemi...* »

C'est, en effet, bon à savoir.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

D'après une dépêche adressée de Vienne, 24 août, au *Temps*, on mande de Constantinople que la Conférence reprendra incessamment ses délibérations relativement au canal de Suez, et sur la demande de la Porte. La Turquie insiste pour la participation de l'Espagne et de la Hollande.

Le Sultan a demandé conseil à l'Allemagne. Celle-ci a répondu que la Turquie devait coûte que coûte s'entendre avec l'Angleterre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XVII

(Suite.)

Pourtant, elle eut une joie sincère en se souvenant de son petit trésor oublié depuis quelques années, pendant lesquelles Jeannine était son unique bijou. Elle le fit fructifier et put se dire avec émotion que si M. Bourgeal dépouillait impunément l'orphelin, elle le mettait, elle, la pauvre courageuse femme, à l'abri de la misère. Un livret de caisse d'épargne, arrondi par ses mens, fit du vagabond un petit capitaliste. Jeannine aussi la préoccupait, pour des causes inconnues, quoique la situation de la seconde vicine de M. Bourgeal ne fût pas comparable à celle de Jacques Ferrat. Jeannine Outier gagnait péniblement, honorablement, la vie de sa mère et la sienne. Pour augmenter son maigre salaire d'institutrice, elle acceptait de donner des leçons en Angleterre, dans une glaciale famille de purvenus millionnaires, dont les caractères et les habitudes froissaient sa délicatesse.

Le plus dur encore c'était la séparation. Cette mère à peu près infirme et cette fille dévouée s'aimaient tendrement et souffraient de l'absence, aspirant à se réunir.

Ne pouvant aider efficacement cette gêne digne qui ne se plaignait jamais, Geneviève se croyait tenue doublement par son cœur et par sa conscience à l'adoucir par de délicates attentions.

Un cadeau gracieusement offert, un souvenir utile, une chattering de malade, venaient réjouir la solitude de M^{lle} Outier, laquelle se défendait un peu et acceptait toujours, tant la donatrice y mettait de charme et l'intermédiaire de bonne grâce.

Cet intermédiaire, Placiel Molins naturellement, apportait à la veuve des gâteries touchantes dont l'ordre et l'indication lui parvenaient de Suisse, quand elles n'en pouvaient arriver directement.

Les visites du jeune homme causaient une distraction puissante, un réel bonheur, à la vieille dame. Avec lui, on parlait au moins du passé, ce cher passé, où elle possédait sa fille !... cet étrange passé où sa petite amie Geneviève faisait un si singulier mariage !... ce mystérieux passé, où leur ami à tous, M. Martel, mourait si subitement sans laisser ni testament, ni souvenir, ni même trace des minces rentes dont il vivait !.

Que de choses inexplicables et douloureuses accumulées en si peu d'années !

Placiel se prêtait sans mérite à ces mélancoli-

ques entretiens qui lui rappelaient des rêves étouffés et des chagrins vivants.

En outre, sa naissante science médicale trouvait à s'exercer sur la santé gravement atteinte de la veuve, qui fut la première malade du jeune docteur.

Et c'est ainsi, par la secrète loi des attractions, des souvenirs et des prières, qu'entre Londres, Paris et Clarens, malgré l'éloignement inflexible et la rareté de la correspondance, ces cœurs généreux et chrétiens demeuraient affectueusement unis.

CHAPITRE XVIII

Après une absence de Léon, plus prolongée que de coutume, il revint très-bouleversé à Clarens-Chalet, où l'attendait toujours le même accueil indulgent et résigné.

On eût dit, à voir son agitation, sa pâleur, une seconde édition de sa rentrée à la Joliette, après le mariage de Lucy, lorsque ses premières imprudences le mirent à deux doigts de sa ruine.

Était-ce encore le bord de l'abîme, ou l'abîme lui-même ?

Geneviève en eut le pressentiment.

Oui, c'était, cette fois, l'effondrement absolu, et l'ingénieur, qui prit jadis quelque ménagement pour apprendre à sa famille un malheur moins complet, n'y mit aucune forme, en ce jour de désespérance.

Pour qui donc en eut-il fait les frais ?

Pour son père ?... son père connaissait son genre de vie, prenait sa part du luxe momentané qui en pouvait résulter, et ne souffrait mot quand passait la déveine.

Nul besoin de le ménager.

Pour Geneviève ?... Mais, puisqu'elle avait donné sa fortune et ne pouvait être désormais qu'une charge, à quoi bon mesurer ses expressions avec une femme devenue inutile à la communauté ?

Brutalement, l'ingénieur exposa les faits. Une commotion politique grave, troublant un État voisin du nôtre et compromettant l'équilibre européen, avait brusquement influé sur la Bourse, au point d'amener une baisse énorme, désastreuse.

Léon, déjà fort éprouvé par des saignées précédentes, pour comble de malheur jouait à la hausse en ce moment. Il avait coulé l'un des premiers, mais non le seul, dans cette violente conflagration de tant d'intérêts opposés.

D'ailleurs, une rage froide ; pas un remords d'avoir entraîné les siens dans son naufrage ; pas un regret, si ce n'est de n'avoir plus ni argent, ni crédit, ni moyen d'aucun genre de recommencer la lutte.

— Vous avez refusé, autrefois, mon père, de vendre Clarens-Chalet, conclut-il ; voyez si vous jetez aujourd'hui cet os à ronger à la meute de mes créanciers... Ah ! des créanciers de Bourse,

Le bruit court à Constantinople que la Russie veut proposer au Sultan une alliance offensive et défensive.

Ismailia, 23 août.
10,000 hommes de troupes ont déjà débarqué à Ismailia. Le débarquement continue activement.

La santé des troupes est excellente. Les ingénieurs construisent un chemin de fer qui ira du port jusqu'à Néfiche.

Des détachements ont été envoyés pour reconnaître les positions ennemies.

Les communications télégraphiques avec Suez sont toujours interrompues.

Londres, 24 août, 12 h. 40, soir.
Suivant une dépêche d'Ismailia, publiée par les journaux du soir, la cavalerie et l'artillerie anglaises ont commencé ce matin leur mouvement en avant.

ÉTRANGER

TURQUIE. — Suivant des avis de Constantinople, en date du 22 août, tout le ministère est contraire à la convention militaire anglo-turque, à l'exception du premier ministre et du ministre des affaires étrangères.

On croit cependant que la Porte finira par accepter cette convention, malgré la dureté des conditions posées par l'Angleterre.

Lord Dufferin est peu disposé à faire des concessions, surtout depuis que la Porte a tenté de s'opposer aux approvisionnements faits par l'Angleterre en Russie et aux achats de mulets faits en Turquie.

La communication officielle, qui interdit en Turquie l'enrôlement de soldats destinés à l'Égypte, vise purement et simplement les sujets ottomans ou les étrangers qui avaient été engagés par les fournisseurs anglais pour soigner, pendant la traversée de Constantinople à Alexandrie, les bœufs achetés en Russie.

Parmi les individus ainsi engagés, qui ont été arrêtés, on compte plusieurs Croates autrichiens et monténégrins.

Quant aux 700 mulets achetés à Smyrne et arrêtés à la douane, l'interdiction qui les a frappés est basée sur une ancienne décision de la Porte, laquelle interdisait le transport des bêtes de somme d'une province à l'autre.

Or, il résulte de renseignements certains que cette interdiction, renouvelée en février 1882, expirait le 13 mai suivant. Toute prohibition est donc actuellement injustifiable.

Ces faits vont donner lieu à un procès et provoquer probablement des protestations énergiques de la part de lord Dufferin.

(Une dépêche de Constantinople a déjà annoncé que cette question de l'exportation des mulets venait d'être réglée à la satisfaction de l'Angleterre.)

RUSSIE. — Le *Journal de Saint-Petersbourg* dit que les déclarations des journaux français et en particulier les conseils que le

est sacré comme les créanciers du jeu !

Geneviève releva ses yeux dilatés de surprise sur celui qui parlait de choses sacrées... comme si rien de sacré existait encore pour son scepticisme.

— Clarens-Chalet est hypothéqué pour sa valeur, dit le vieillard, après avoir écouté sans interrompre la confession d'un fils sans repentir.

— Je m'y attendais. Vous serez sans asile demain, mon père.

— Et toi, Léon ?

— Moi ?... j'ai la Seine, ou le lac de Genève, au choix.

— Oh ! s'écria Geneviève effarée, prenez ce qui me reste ! Votre honneur, votre vie avant tout !

Il haussa les épaules.

— Que vous reste-t-il donc ?

— Je ne sais au juste. Vous vous souvenez mieux que moi des sacrifices dont vous avez eu besoin, à Fontenay. Ce que je vous aurais refusé alors, je ne vous le refuserai plus.

— Vous m'aviez refusé quelque chose ?

— La fortune de notre enfant.

Léon eut un sourire amer.

— Détrompez-vous. Vous ne m'avez pas montré plus de dureté en ce qui touchait votre fille qu'en ce qui vous touchait vous-même.

— Comment ?... Je ne saisis pas.

— Où donc prenez-vous les deux parts que vous entendiez faire de votre dot ?

Temps donne au sujet de la Conférence de-meurent sans portée.

« En occupant le canal de Suez, ajoute le journal russe, l'Angleterre n'a acquis aucun droit sur cette voie de communication. Il est probable, en outre, qu'elle n'a pas l'intention de se considérer comme placée au-dessus du droit international européen. »

« Ces mêmes journaux ne seront pas d'accord demain sur la façon dont on pourrait protéger le canal contre l'omnipotence d'une seule puissance, quelle qu'elle soit. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 août.

La physionomie du marché n'a pas beaucoup varié. Les hésitations des acheteurs subsistent toujours, la spéculation de son côté craint d'engager la campagne résolument et elle se réserve pour ses valeurs préférées.

Rentes et fonds étrangers sont lourds et sans grandes affaires : le 3 0/0 cote 82.42 ; l'amortissable fléchit de 82.67 à 82.62 ; le 5 0/0 réagit de 115.50 à 115.47.

L'italien est peu actif, on l'inscrit à 88.50 et 88.65. Le Turc est toujours à 11.30. L'Égypte 6 0/0 est peu offert à 308.75.

Les valeurs ont témoigné d'une activité bien moindre que précédemment.

La Banque de France se tient à 5,450 ; l'encaisse or s'est augmenté de 4,164,000 fr. La Banque de Paris fait 1,125.

Le Crédit Foncier oscille autour du cours de 1,510. Les Obligations Foncières 4 0/0 que la Société délivre à ses guichets, et que l'on trouve aussi chez les receveurs des finances, offrent à l'épargne les plus précieuses garanties et un revenu rémunérateur.

Les actions des Magasins Généraux de France font 346.25. L'excellente situation de cette Société fait prévoir de plus hauts cours plus en rapport avec ses bénéfices.

La Compagnie Foncière de France est recherchée par les capitalistes sérieux à 490.

Le Lyonnais s'inscrit à 627.50, en baisse de 8 fr. Le Mobilier est hésitant à 512.50.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Comptoir Industriel de France et des Colonies aura lieu le 6 septembre prochain, à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel des Ingénieurs civils, 10, cité Rougemont.

Ceux d'entre MM. les actionnaires qui seraient empêchés de se rendre en personne à cette réunion pourront s'y faire représenter par un membre de l'assemblée.

Dans ce but, ils n'auront qu'à joindre à leurs titres, les faisant parvenir au siège social, un pouvoir dans la forme ordinaire, en laissant le nom du mandataire en blanc.

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES DE CAVALERIE
A BLÉRÉ.

Bléré, 22 août, soir.

Brillante manœuvre de brigade, ce matin, dans les environs de Sigogné.

Le général de Galliffet avait donné des ordres pour la formation de deux brigades de chacune trois régiments (grosse cavalerie et cavalerie légère), avec adjonction d'une batterie à cheval par brigade.

La première de ces brigades, placée sous les ordres du général de Lajaille, a été désignée pour occuper, formée en ordre de ras-

— Mais, je pouvais sacrifier une part personnelle pour vous aider, Léon.

— C'était d'une bonne épouse, fit-il railleur.

— Je ne voulais pas toucher à la dot de Jeannine.

— C'était d'une mère modèle.

— Eh bien ! la première dot d'une jeune fille est l'honneur paternel. Prenez la dot de Jeannine.

— Il y a longtemps que j'en ai disposé.

— Vous ? exclama la jeune femme avec un cri. C'est impossible !

— Parfaitement possible.

— Et comment cela s'est-il pu faire ?

— Oh ! d'une façon bien simple, allez.

— Vous me faites mourir... Comment vous y êtes vous pris, enfin ?

— Vous y tenez ?

— J'ai le droit de le savoir.

— J'ai vendu successivement, et même à des prix convenables, tout ce que vous possédiez d'immeubles. Ce n'est vraiment pas ma faute si tout a dû y passer.

— Tout ?... mais comment tout ?... Je n'ai pas autorisé, que je sache, avant l'heure fatale où nous sommes, le dépouillement de mon enfant !

— Ne soyez pas tragique, Geneviève, cela ne mène à rien.

— Voyons, parlez.

(A suivre.) | CLAIRE DE CHANDENEUX.

semblement, une position située derrière le village de Sablain. La deuxième, que commandait le général Baillod, est venue se placer, dans le même ordre, en avant du parc du château de Reignac, dont le propriétaire, M. Muller, a fait, disons-le en passant, l'accueil le plus aimable aux officiers des trois régiments.

Les instructions du général marquis de Galliffet laissaient aux deux généraux en présence la plus grande latitude touchant la manière de reconnaître, d'approcher et de combattre l'ennemi, ainsi que d'assurer la préservation des corps qu'ils dirigeaient. Ils étaient aussi tous deux dans l'ignorance absolue du point précis où se trouvait rassemblée la troupe qu'ils allaient avoir à combattre.

Une fois les positions occupées, et l'heure fixée par le général-directeur pour le commencement des hostilités (!) ayant sonné, les reconnaissances sont parties dans les directions choisies par les chefs de brigade.

Un temps splendide favorisait la manœuvre et les troupiers, grands amateurs de ces simulacres de guerre, se montraient joyeux et pleins d'attention et d'ardeur.

Les deux escadrons formant les pointes d'avant-garde de brigade ne tardèrent pas à se rencontrer et échangèrent des coups de carabine. En un clin d'œil, ils furent tous rejoints des deux côtés par le gros de la troupe qui occupa son terrain de combat.

L'artillerie, admirablement postée par ses officiers, a commencé aussitôt le feu, et toutes les opérations, dans un camp comme dans l'autre, ont été faites sous sa protection.

Le combat, livré dans le meilleur ordre possible, a fait ressortir les qualités réelles des troupes engagées et de leurs officiers.

À la fin de cet engagement, le général directeur a réuni les officiers et a prononcé son jugement. Après un exposé clair et savant de l'opération et sans omettre de critiquer les quelques fautes de détails qui n'avaient point échappé à son regard exercé, il a déclaré le combat bon — meilleur que celui d'avant-hier — et le résultat indécis. Ses félicitations sont ensuite venues récompenser le zèle et le savoir de tous.

Les officiers de l'autre division et beaucoup d'autres venus de Tours assistaient à l'opération. (Le Gaulois.)

Avant-hier ont commencé les manœuvres de division.

Le ministre de la guerre est venu directement à Bléré pour y assister.

Le soir, le général s'est rendu au château de Chenonceau, où une chambre lui avait été préparée — la chambre de François I^{er}.

Le ministre a dû reposer sur l'oreiller du Président de la République.

— DUCROT A SEDAN.

Nous empruntons à l'*Avenir militaire* les lignes suivantes, qui sont un éloquent hommage rendu à la mémoire du brave général Ducrot :

« Le 1^{er} septembre, les Prussiens passaient la Meuse à Donchery et commençaient à nous envelopper. Tout était perdu. Cependant, le maréchal blessé remet le commandement de l'armée à Ducrot. Tout peut encore être sauvé. L'ordre de retraite sur Mézières est donné, et il reçoit un commencement d'exécution. Mais la fatalité s'acharne contre la France. Le général Wimpfen réclame et prend le commandement ; il se laisse éblouir par le succès de la brigade Carteret à Bazailles et contremande la retraite. Tout est définitivement perdu. »

« Le général Ducrot, s'il avait gardé le commandement de l'armée, aurait empêché que l'histoire enregistrât la capitulation de l'armée française à Sedan. Sa clairvoyance et son talent ont été sur le point d'éviter à la France un de ses plus douloureux désastres. C'est là un titre à l'admiration et à la reconnaissance que rien ne peut et ne doit faire oublier. Ce titre rend la mémoire du général Ducrot absolument sacrée. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le général Billot, ministre de la guerre, n'a jamais eu le projet de venir dimanche à Saumur, bien qu'il fût dans la Touraine. Le général, s'il quitte les grandes manœuvres

de Bléré, se rendrait à Lons-le-Saunier, où il était invité à l'inauguration de la statue de Rouget de l'Isle.

Il ne doit pas y avoir non plus de répétition de carrousel dimanche matin.

La musique du 32^e de ligne, prenant part en ce moment aux grandes manœuvres de Bléré, ne peut se faire entendre, comme les autres années, à la fête de l'École. C'est l'excellente musique du 66^e, également en garnison à Tours, qui est appelée à la remplacer.

Le *Courrier* publie la lettre que M. Guédourel qui l'a motivée, et sans reproduire les lignes dont nous l'avons fait suivre. Il était ses lecteurs avec quel empressement nous avions accueilli le démenti si catégorique que son maître qui assure que « tout ce qui a passé au collège peut être lorrain à la publicité ».

Le *Courrier*, d'une imagination féconde et délicate, a adopté comme terme favori un qualificatif qui revient sans cesse sous sa plume et ne dénote pas qu'il vive dans un milieu exempt de ces insectes dont il se sent piqué. Puis, partant en guerre, il découvre à l'extrémité de la France, à Vizille en Isère, un fait scandaleux. Pourquoi n'avoir pas été en Chine ? Est-il nécessaire d'aller si loin pour trouver quelques jeunes institutrices qui aient dû quitter, pour cause de position intéressante, l'établissement où elles professaient ?

Par décret du 11 août, sur la proposition de M. le ministre de la guerre, M. Maréchal, adjoint principal du génie de 2^e classe, retraité à Saumur, a été nommé à l'emploi de son grade dans la même arme de l'armée territoriale.

L'*Officiel* a inséré un avis du ministère de l'intérieur annonçant la publication de nouvelles feuilles de la carte de France au 1:400,000^e. Plusieurs de ces cartes concernent le département et la région :

- XII — 20..... Chinon.
- XII — 19..... Saumur.
- XI — 20..... Doué-la-Fontaine.
- XI — 18..... Durtal.

Les feuilles qui viennent d'être désignées ne portent pas le figuré du terrain avec indication des cotes d'altitude. Cette addition ne figurera que lors d'une prochaine mise à jour.

On vient de publier la liste des monuments historiques qui seront l'objet de travaux de restauration en 1883.

Parmi ces monuments, nous voyons figurer l'église de Candès.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur

Directeur : M. MEYER.

Concert du LUNDI 28 août 1882,
à 8 heures du soir.

Programme.

- 1. La Cornéaise..... Marche.
- 2. La Semillante..... Ouvre.
- 3. Le Tour du Monde..... Valse.
- 4. Émira..... Fantaisie.
- 5. Les Diamants..... Fantaisie.
- 6. La Marche des Drapeaux.

TIR AUX PIGEONS.

Le mercredi 30 août, lendemain de deuxième jour des courses de Saumur, le Tir aux Pigeons de cette ville sera ouvert de midi à 7 heures.

Poules à distances fixes et handicap. — Sept pigeons à 26 mètres. — Entrée, 100 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHÉLIE, secrétaire du Tir aux Pigeons de Saumur.

Conseil général de Maine-et-Loire.
Séance du 22 août.

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Durfort de Civrac, secrétaire : M. Grignon.

Au cours de cette séance, un incident assez remarquable s'est produit à propos d'une société de tir.

Le Conseil général a pris connaissance du décret de M. le Président de la République, pris en date du 30 juin 1882, par lequel est annulée la délibération, en date du 19 avril 1882, par laquelle le Conseil général du département de Maine-et-Loire a émis le vœu que la loi du 28 mars 1882, sur l'instruction publique, fût abrogée, se basant sur ce que cette délibération était illégale.

Le Conseil a donné acte à M. le préfet de sa communication.

Sur le rapport de M. le préfet ainsi conçu : « Le phylloxera continue ses ravages dans les départements limitrophes de Maine-et-Loire, il existe dans la Vienne et les Deux-Sèvres, et vient d'être signalé dans celui de l'Indre-et-Loire.

Notre département paraît encore indemne, mais il importe d'être prêt à prendre immédiatement les premières mesures qui seraient reconnues nécessaires et notamment de former dès aujourd'hui quelques hommes spéciaux qui puissent se livrer utilement à la visite de nos vignobles.

Le crédit de 500 fr. inscrit jusqu'ici est absolument insuffisant, et je prie le Conseil général de vouloir bien le porter à 4,000 fr. pour 1883.

Le Conseil vote le crédit demandé. M. le préfet déclare en outre que si le phylloxera venait à faire son apparition en Maine-et-Loire, il réunirait immédiatement le Conseil général afin de prendre des mesures énergiques pour combattre ce fléau. Le Conseil, à l'unanimité, approuve la manière de voir de M. le préfet.

Quelques moments après, l'unanimité a été déclinée pour un crédit de 300 fr., demandé à titre de subvention à la Société de tir du 74^e et 72^e territorial. Le crédit a été voté, mais à condition que cette somme serait pour donner des prix aux territoriaux pendant la durée des exercices de treize jours. Une vive discussion s'est engagée à ce sujet.

Il est évident que, voté avec la condition indiquée, le crédit n'aura pas d'emploi, ou en aura un tout autre que celui que veut lui donner la Société de tir, qui fonctionne présentement hors le temps des treize jours réglementaires. D'un autre côté, on abuse tellement des demandes de subventions auprès des conseils généraux ou municipaux, que la résistance de certains s'explique facilement. Peut-être aurions-nous voté les 300 francs; mais il est d'autres subventions que nous voudrions voir supprimer résolument.

A l'occasion de la réunion des conseils généraux, M. le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux préfets, à la date du 1^{er} août, une circulaire relative à la création des pépinières de vignes américaines.

Certains départements phylloxérés, dont la situation ne permet pas d'y autoriser la libre circulation des cépages étrangers, ont cependant un grand intérêt à étudier dès à présent les moyens de reconstruction de leurs vignobles. C'est dans ce but que le ministre a décidé que ces départements seraient autorisés à installer des pépinières de cépages américains, où seraient examinées les questions se rapportant à la résistance, à l'adaptation, à la greffe, etc.

Ces pépinières, à la création desquelles le ministre promet son concours, seraient placées sous la surveillance des comités d'études et de vigilance et sous la direction du délégué départemental, soit du propriétaire d'agriculture, soit de toute autre personne que les préfets croiraient devoir désigner. Grâce à cette organisation, le jour où la libre circulation des cépages étrangers deviendrait nécessaire dans le département, les viticulteurs pourraient puiser, dans les pépinières départementales, des boutures dont la qualité leur serait garantie, et trouveraient en même temps des indications précises sur les espèces pouvant s'adapter au sol et au climat de leur contrée.

Nous devons ajouter que la section permanente de la commission supérieure du phylloxera a émis l'avis que dans les départements où l'introduction des vignes étrangères est interdite, la création des pépinières de vignes américaines ne serait autorisée qu'à la condition de les soumettre à deux traitements par le sulfocarbonate de potassium.

PÈLERINAGE DE LOURDES.
Le pèlerinage d'Angers à Lourdes, en 1882, est organisé dans les conditions suivantes :

Départ d'Angers, le lundi 11 septembre, à 9 h. 30 du matin.

Départ de Cholet, à 11 h. 30.

Arrivée à Lourdes, le mardi 12, vers 8 heures du matin.

Départ de Lourdes, le jeudi 14, vers 4 heures du soir.

Arrivée à Cholet, le vendredi 15, vers 4 h. 30 du soir.

Arrivée à Angers, le même jour, vers 3 h. 30 du soir.

Les heures des passages et arrêts aux gares intermédiaires n'ont pu être encore complètement étudiées.

Les pèlerins auront la faculté de prendre à l'aller, et de quitter au retour le train de pèlerinage à toutes les stations de son parcours comprises entre Angers et Maulévrier inclusivement.

Sur la présentation de leur billet de pèlerinage, les gares de Saumur à Angers, d'une part, d'Angenis à la Possonnière de l'autre, délivreront aux pèlerins des billets d'aller et retour à prix réduits pour venir prendre le train à Angers ou à la Possonnière.

Tous les autres détails matériels du pèlerinage seront réglés conformément à l'usage des voyages précédents.

Le pèlerinage d'Angers sera dirigé cette année par M. l'abbé Guimier, chanoine honoraire, curé de Beaupreau.

Prix des places, aller et retour :
1^{re} classe, 87 fr. — 2^e classe, 50 fr. — 3^e classe, 33 fr.

On doit se faire inscrire au plus tôt, et avant le 2 septembre, terme de rigueur, chez M. Briand, libraire, rue Saint-Laud, à Angers.

ANGERS.

Conférence du citoyen Allemane. — La conférence socialiste qui a eu lieu à la Mairie, mercredi soir, dit le *Courrier d'Angers*, a été des plus orageuses. On s'est si bien entendu que la discussion continuait à onze heures et demie, sur le boulevard, avec une extrême violence, entre bourgeois et ouvriers.

Nous lisons dans le *Patriote* :

« C'est devant une salle comble que le citoyen Allemane, pendant deux heures au moins, a expliqué les théories les plus pures du collectivisme.

« La réunion a fait preuve d'une patience au-dessus de tout éloge, en laissant débiter, à cet orateur, les monstruosité les plus révoltantes; mais, quand le moment a été venu de se prononcer sur les théories des collectivistes, qui trouvent que le seul remède, pour soulager la misère, est de tuer indistinctement tous ceux qui possèdent, afin de s'emparer de leur fortune, de leur mettre le couteau sous la gorge en leur disant : Votre bien ou votre vie ! il s'est trouvé une majorité écrasante pour exécuter orateur et théories.

« Cette réunion a été l'occasion d'un immense succès pour l'honnêteté, pour le bon sens, pour la liberté, qui répudient les moyens violents préconisés par les partisans du désordre et des coups de fusils. »

Voici, à propos du susdit conférencier, la note que nous trouvons dans l'*Espérance du Peuple* de Nantes :

« Allemane le communard, qui préfère un vidangeur à un grand homme, n'a pas perdu son temps en venant ici. Il a mis la dernière main à la fondation d'un journal socialiste qui paraîtra sous peu.

Titre : L'EXPLOITÉ

Articles de Paris expédiés franco.
Chronique locale rédigée par des employés de la Mairie ! »

UNE CONFÉRENCE RÉPUBLICAINE OU LA LIBERTÉ PAR LE TRICORNE.

On écrit d'Angers à l'*Union* :

« Nous l'avons vu, le doux pasteur, M. Steeg, député de la Gironde : nous l'avons vu et nous l'avons entendu dans une des salles de la mairie d'Angers.

« Il s'agissait de distribuer des prix aux élèves de l'*Union française de la jeunesse* et de profiter de cette occasion pour insulter ceux qui n'aiment pas la République. Le bon pasteur a parfaitement récité son petit rôle.

« M. Steeg a parlé de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque; mais pour récolter les applaudissements d'une partie des cent cinquante bonnets à poil républicains qui l'écoutaient, le pasteur s'est fait plai-

sant. Avec la légèreté d'un tapir africain, il s'est moqué de David et de Salomon, du baptême de Clovis et du catéchisme; il a lancé de grossières plaisanteries sur la sainte Trinité, les Vierges et les Saints; et pour réchauffer l'enthousiasme de son auditoire, il est tombé à bras raccourcis sur ces personnages qui attendent la liberté d'un Napoléon XXV ! (Textuel.)

« Ce dernier trait a tout à fait déridé le bureau.

« Voilà pour la forme.

« Quant au fond, ce discours, où la haine ardente du catholicisme se devinait derrière chaque mot, peut se résumer par une seule phrase de l'orateur.

« Le pasteur se plaignait des résistances que certains pères de famille font à l'obligation scolaire : « Nous en aurons raison ! s'est-il écrié avec une sorte de fureur concentrée, il y a des gens qui se moquent du gendarme quand il est loin, mais qui deviennent très-obéissants dès qu'on leur montre le tricorne. » (Textuel.)

« Ainsi, vous êtes prévenus, pères de famille : le doux pasteur protestant de la Gironde vous montrera le tricorne et vous mettra en prison si vous n'êtes pas sages !

« La première République nous donnait la liberté par l'échafaud; la seconde, par le fusil; la troisième a inventé un nouveau système : c'est celui de la liberté par le tricorne.

« Elle a mis un gendarme à la porte de nos chapelles, à la porte de nos couvents, à la porte des aumôniers militaires, à la porte des Sœurs de charité, à la porte des écoles chrétiennes, et maintenant elle veut en mettre un à chacun de nos foyers, pour l'exécution de la loi de malheur !

« Voilà la liberté telle que la comprennent M. Steeg et les quelques badauds qui l'applaudissent l'autre jour à Angers. »

GAÏÉTÉ RÉPUBLICAINE.

Nous lisons dans la *Gazette de Châteaugontier* :

« L'*Avenir* et le *Journal de Châteaugontier* ont publié de longs récits sur la grrr...ande fête du 14 Juillet à Ballée, célébrée avec éclat le dimanche 16.

Ils ont oublié l'épilogue et nous tenons à compléter leur narration.

Parmi les réjouissances figurait un tir à la carabine et au revolver, installé le long du mur de l'église, par ordre du maire, mais au mépris de la loi et de toutes convenances.

Au moment précis où commençaient les vèpres, commençait en même temps la fusillade avec accompagnement de l'inévitable *Marseillaise*, destinée sans doute, dans l'esprit de M. le maire, à remplacer le chant des psaumes.

Le tir était fort suivi; parmi les tireurs les plus assidus on remarquait M. Boisseau, maire de Ballée, et son « excellent ami » M. le docteur Godivier, conseiller général du canton.

C'était fort amusant, paraît-il, de tirer ainsi sur une église, car le lendemain le tir continua et ce n'est qu'au bout de quatre jours que le matériel fut enlevé.

Or, le mercredi soir, on s'aperçut qu'une balle de revolver avait brisé un fort beau vitrail représentant la vie de saint Jean-Baptiste et avait emporté la tête du saint.

Est-ce qu'Hérode, pris de l'envie de recommencer une nouvelle décollation, serait venu à Ballée ?

Une enquête a été ouverte. Y sera-t-il donné suite ? On peut en douter. Tout est permis à des républicains, mais il est toujours bon de raconter comment ils s'amuse-

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours pour le suraumurariat aura lieu le jeudi 28 septembre 1882, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 10 septembre.

Faits divers.

Il circule, en ce moment, à Paris, un

certain nombre de pièces de vingt francs fausses.

Ces pièces sont facilement reconnaissables; elles portent sur le côté des traits linéaires irréguliers et sont datées du millésime 1848.

Les chiffres sont grossièrement faits et le dernier 8 est tracé de travers.

Il est prudent d'examiner les fruits avant de les manger. Un enfant, demeurant chez ses parents, boulevard Saint-Michel, à Paris, mordait dans une pêche bien mûre, quand tout à coup il poussa un cri aigu. La guêpe, logée dans un trou de la pêche, était sortie dans la bouche du petit et l'avait piqué au-dessus du larynx. L'enfant a reçu des soins immédiats; mais il respire encore difficilement, la gorge est enflée et il ne peut prendre aucun aliment.

Un centenaire ingambe. — Les journaux de l'Isère racontent une curieuse anecdote à propos d'un centenaire.

Il demeure à Seyssinet, près de Grenoble, et s'appelle Bourgeat.

L'autre jour, il faisait avec son fils l'ascension du pic de la Tour-sans-Venin, et, comme le fils suait à monter, il dit à son père :

— Mais vous m'essoufflez à marcher si vite; reposons-nous un peu.

— Non, non, prends ton temps; je vais devant jusqu'à l'auberge, et je te ferai préparer quelque chose.

En effet il prend les devants et arrive à l'auberge de la Tour :

— Faites chauffer du vin, dit-il à l'aubergiste; mon fils vient derrière moi, et il est bien fatigué. C'est qu'il est déjà vieux, mon fils !

Ce centenaire ingambe et solide jouit d'une santé parfaite. Il a vingt-neuf ans de plus que son fils, « qui est déjà vieux. »

COURSES de VARRAINS-CHACÉ

Buffet de LA PAIX, installé au pesage.

Consommations de premier choix : Champagne frappé, Pale-ale, Book-bière, Pains aux foies gras, Sorbets, Xérés, Sandwichs.

Théâtre de Saumur.

A L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL

Représentations données par des Artistes de Paris, avec le concours et sous la direction de M^{me} THÉNARD, de la Comédie-Française.

DIMANCHE 27 août 1882.

L'AMI FRITZ

Comédie en 3 actes, de MM. Ercmann-Chatrion (grand succès de la Comédie-Française).

Distribution :

Fritz Robus.....	MM. Albert Lambert.
La rebb David.....	Gaillard.
Haneza.....	Samson.
Frédérie.....	Charlet.
Joseph.....	Mayer.
Bristol.....	Reigers.
Catherine.....	M ^{me} Thénard.
Suzel.....	Scheffer.
Lisbeth.....	Clotilde.

Les SOULIERS de BAL

Comédie en 1 acte, de M. de Najac.

Distribution :

Marguerite.....	M ^{me} Thénard.
M ^{me} de Maroyly.....	Bara.

LE PETIT VOYAGE

Monologue, par M^{me} THÉNARD.

Ordre : 1^o Les Souliers; 2^o Le Petit Voyage; 3^o L'Ami Fritz.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Mémoris faits. — En Orient, par Ch. Franck. — M. de Bismark à Varzin, par Saint-Marc. — Courrier du palais, par M. Guérin. — La section française des beaux-arts, à l'exposition de Vienne, par R. Bryon. — L'exposition de l'Union centrale des arts décoratifs, par L. N. — A la mer : de Trouville au Havre, par R. B. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Frontine, comédie, par E. de Najac (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Le crime de Chatou : la cour d'assises. — Affaires d'Égypte (sept gravures). — L'armée anglaise : Cavaliers à l'étape. — Maison du prince de Bismark à Varzin. — Lieu de repos favori du prince de Bismark, dans sa propriété de Varzin. — Vienne : Exposition internationale des beaux-arts. Visite de LL. AA. II. le prince héritier d'Allemagne, la princesse et leur fille cadette à la section française. — Du Havre à Trouville.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!
ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille rouge concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.
ROB LECHAUX donne la force aux enfants, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.
ROB LECHAUX détruit sans retour et sans purgés toutes les impuretés contenues dans le sang.
ROB LECHAUX donne l'appétit, favorise la digestion, évite les congestions.
ROB LECHAUX guérit rapidement les Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelles, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.
GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
 Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartreuse**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé, à Mayenne.
 NORV, Ph^{re} de l'école de Paris, à Mayenne.
ROB LECHAUX est le meilleur remède à donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.
ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.
 Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestat. n^o 1. Le flacon 2 fr. ; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.
 A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFFROY. Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
 Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 34 matin.		8 h. 48 matin.	
8 25 —				11 h. 14 matin.	
10 15 —					
1 03 soir.		4 55 soir.		6 03 soir.	
5 35 —				8 53 —	
7 50 —		11 47 —			
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. — matin.		9 h. 53 matin.	
12 15 soir.		3 50 soir.		4 28 soir.	
6 45 —		10 47 —		11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}		Dernier cours.	Clôture préc ^{de}		Dernier cours.	Clôture préc ^{de}
3 %	82 40	82 25	Nord	2060	2065	Obligations		
4 % amortissable	82 60	82 70	Orléans	1325	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	332	334
4 1/2 %	113 05	113 50	Ouest	815	815	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528
5 %	115 40	115 50	Compagnie parisienne du Gaz	1595	1600	Obligations communales 1879	442	443
Obligations du Trésor	506	505	Canal de Suez	2640	2690	Obligat. foncières 1879 3 %	437	50 440
Obligations du Trésor nouvelles	502	503	C. gén. Transatlantique	475	470	Est	369	369
Bons de liq. départementaux	523	520				Midi	369	370
Banque de France	5400	5465				Nord	371	75 372
Comptoir d'escompte	1022	50 1018				Orléans	369	50 372
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1515	1505				Ouest	372	369
Crédit de France	160	165				Paris-Lyon-Méditerranée	373	368
Crédit mobilier	516	25 515				Paris-Bourbonnais	372	370
Est	752	50 752				Canal de Suez	565	560
Paris-Lyon-Méditerranée	1695	1690						
Midi	1247	50 1247						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 8 — 56 — — omnibus.
 1 — 25 — — omnibus-mixte.
 7 — 32 — — soir.
 8 — 15 — — express.
 10 — 37 — — omnibus.
 (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — omnibus.
 9 — 43 — — express.
 12 — 40 — — soir.
 4 — 44 — — omnibus-mixte.
 10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Études de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, et de M^{re} GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE
 PAR LICITATION
 Et aux enchères publiques.
D'UNE MAISON
 Avec Jardin

Au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

ET D'UN PRÉ
 Aux Fautrages, dite commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

L'ADJUDICATION aura lieu le samedi vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, en l'étude de M^{re} GAUTIER, notaire à Saumur.

On fait savoir :
 Qu'à la requête de M. René Lecomte, jardinier, demeurant au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Lévées ;

Ayant pour avoué constitué M^{re} Charles-Théophile Beaufort, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12 ;

Et en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le douze août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

En présence ou eux dûment appelés de : 1^{er} M^{re} Marie Boury, veuve de M. Urbain Vauclle, rentière, demeurant au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Lévées ;

2^e M. Étienne Boismard, propriétaire, demeurant au Gros-Cailloü, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, agissant au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs Amélie et Angèle Lecomte, issues du second mariage du sieur René Lecomte, sus-nommé, avec dame Amélie Boismard ;

Ce-litigants, ayant pour avoué constitué M^{re} Coquebert de Neuville, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville ;

Il sera, le samedi vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, en l'étude de M^{re} Gautier, notaire à Saumur, rue d'Orléans, procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère dudit M^{re} Gautier, commis à cet effet, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} lot.

Une maison, composée de deux chambres, grenier au-dessus, cellier, écurie, servitudes, dépendances, un jardin contenant quatre-vingt-huit ares, joignant au levant et au midi des chemins, au couchant Fairé, au nord Tessier, le tout situé au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

Mise à prix..... 8,000 fr.

2^e lot.

Cinquante-cinq ares de pré, aux Fautrages, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, joignant au nord l'Aubion, au couchant Bournillet, au levant Léger, au nord Abellard.

Mise à prix..... 1,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^{er} A M^{re} BEAUREPAIRE et COQUEBERT, avoués à Saumur ;

2^e A M^{re} GAUTIER, notaire à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné.
 Saumur, le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-deux.
 (483) BEAUREPAIRE.

A LOUER

Pour le 1^{er} septembre prochain,

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

A LOUER

GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n^o 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

A CÉDER

UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de cocher, valet de chambre ou piqueur.

Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Prêche et de la Grande-Rue,

Avec service d'eau.

S'adresser à M^{re} ROUGÉ, 14, rue de Poitiers. (412)

A CÉDER

Pour cause de cessation d'affaires,

ATELIER et MATÉRIEL

De Plombier, Pompier et Chaudronnier.

Bon outillage.

S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

BELLE OCCASION

A VENDRE

UN JOLI BREACK

A six places.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL BUDAN

On demande un apprenti CUISINIER.

(484)

ON DEMANDE un billard d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

EXTRAIT de Vanille
 Bouillon instantané
MAISON
 5 Médailles d'Or, 3 Gds Dipls d'Honneur
 PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
 Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 4, est maintenant transféré Grand'Rue, n^o 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment plus complet que l'on puisse désirer.

FEUX D'ARTIFICE

Pour fêtes publiques et particulières.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE, Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n^o 1.

Saumur, imprimerie de P. GODET.